YERRES

*Secrétariat Général*
*N° tél. : 01.69.49.76.74*
*N/Réf. : NDA/LH*

**Arrêté n° 2000/137**
**(série A)**

OBJET : Délégation de fonctions et de signature durant l'absence du Maire à Madame Nicole LAMOTH

Le Député-Maire de la commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-17,

VU l'ordre du tableau du Conseil Municipal,

VU la délibération du Conseil Municipal du 28 octobre 1999 autorisant le Maire-Adjoint appelé à remplacer le Maire en cas d'absence et d'empêchement, à signer également les décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que le Maire est empêché durant la période du 1er août au 31 août 2000 inclus,

**ARRETE**

**Article 1er** : Conformément à l'ordre du tableau du Conseil Municipal, Madame Nicole LAMOTH, Premier Adjoint, remplace durant la période du 1er août au 31 août 2000 inclus, provisoirement le Maire dans la plénitude de ses fonctions. Elle reçoit donc délégation de fonctions et de signature pour traiter les affaires correspondantes.

**Article 2** : Le présent arrêté sera transmis à :
- Madame le Sous-Préfet chargé de l'Arrondissement d'Evry,
- Monsieur le Trésorier Principal de Brunoy, Receveur Municipal,
- l'intéressée.

Fait à Yerres, le 28 juillet 2000

MAIRIE D'YERRES (ESSONNE)

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

REÇU LE
31 JUIL. 2000
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY